

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08666 Numéro SIREN : 853 567 113 Nom ou dénomination : A.L.Y RENOV

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2021 sous le numéro de dépôt 36048

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A.L.Y RENOV 6-8 Avenue Henriette 93170 BAGNOLET			
SIRET	8 5 3 5 6 7 1 1 3 0 0 0 1 6	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Travaux de peinture et vitrerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	29 288	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater VV

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
UNICONSEIL 6-8 AVENUE HENRIETTE 93170 BAGNOLET Tél: 0183636150		Tél.	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)		Date: 28092021 Lieu: BAGNOLET	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: Président Mohamed ALY	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :			

Désignation de l'entreprise <u>A.L.Y RENOV</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>6-8 Avenue Henriette 93170 BAGNOLET</u>																									
SIRET <table><tr><td>8</td><td>5</td><td>3</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>1</td><td>1</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>												8	5	3	5	6	7	1	1	3	0	0	0	1	6
8	5	3	5	6	7	1	1	3	0	0	0	1	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>0</td><td>4</td></tr></table>												1	2	0	4										
1	2																								
0	4																								

										Exercice N clos le					
										31112121012101					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	31 000	030	241	30 759								
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)		044	31 000	048	241	30 759								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	6 648	070		6 648								
			Autres * (3)	072	17 048	074		17 048							
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	5 056	086		5 056								
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	28 752	098		28 752								
	Total général (I + II)		110	59 752	112	241	59 511								
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1 000								
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126												
	Réserves réglementées *		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131												
	Report à nouveau		134				1 387								
	Résultat de l'exercice		136				24 873								
	Provisions réglementées		140												
	Total I		142				27 260								
Provisions pour risques et charges		Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				19 038								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169				13 213								
Produits constatés d'avance		174													
Total III		176				32 251									
Total général (I + II + III)		180				59 511									
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	31 000							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	6 178	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. L. Y RENOV

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
		Services *		217	61 556	218
	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production stockée *					224
	Production immobilisée *					226
	Subventions d'exploitations reçues					230
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					232
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					234
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					236
	Variation de stocks (marchandises) *					238
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					240
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					242
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				244
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	245
	Rémunérations du personnel *					247
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					249
	Dotations aux amortissements *					251
	Dotations aux provisions					253
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		255
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		257
		Total des charges d'exploitation (II)				259

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)	280	747	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)				296
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348	302
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	24 873	314
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	4 393	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247			23
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (41. septies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	643	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	645	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
Droits divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	649	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies E)	648	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	29 288
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	29 288

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A.L.Y RENOV</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	31 000	464		466	31 000												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492	31 000	494		496	31 000												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations · dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	241	554		556	241												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572	241	574		576	241												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées vrées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A. L. Y RENOV						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		666	
TOTAL		680		682		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		960					
Total des déficits restant à reporter		970					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374 31 873	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378 18 262	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise:A.L.Y. RENOV.....										Néant ☐ *																			
Exercice ouvert le: ..01/01/2020.. et clos le:31/12/2020								Données en nombre de mois		1	2																		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																													
Effectif moyen du personnel * :								376	3,00																				
Dont apprentis								657																					
Dont handicapés								651																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	379 008																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105																					
TOTAL 1								106	379 008																				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	32																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143																					
Subventions d'exploitation reçues								113																					
Variation positive des stocks								111																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153																					
TOTAL 2								144	32																				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																													
Achats								121	105 597																				
Variation négative des stocks								145																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	195 446																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	648																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	67																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150																					
TOTAL 3								152	301 758																				
IV - Valeur ajoutée produite																													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	77 282																				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	77 282																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022	379 008		Effectifs au sens de la CVAE *	023	3,00																
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026																					
Période de référence								024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	0	160	3	1	/	1	2	/	2	0	2	0
Date de cessation										/		/																	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 5 3 5 6 7 1 1 3

Dénomination de l'entreprise

A.L.Y RENOV

Adresse (voie)

6-8 Avenue Henriette

Code postal

93170

Ville

BAGNOLET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 5 3 5 6 7 1 1 3

Dénomination de l'entreprise

A.L.Y RENOV

Adresse (voie)

6-8 Avenue Henriette

Code postal

93170

Ville

BAGNOLET

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2021

A.L.Y RENOV

Extension

[illegible]

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS												
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾			payées par la société elle-même		a			payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾									c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾									e				
									f				
									g				
									h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾									i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾									Total (a à h)				
I	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:								
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
			Indemnités forfaitaires	Remboursements		Indemnités forfaitaires	Remboursements						
1			2	3	4	5	6	7	8				
J	DIVERS												
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION												
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%								
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾								MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
								MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾								MVLT réalisée au cours de l'exercice					
								MVLT restant à reporter					

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.L.Y RENOV

du _____

Adresse 6-8 Avenue Henriette 93170 BAGNOLET

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	ZAHARAN Ibrahim Plombier	1 Rue Edmond Dubois 94800
2	EL NAHAS Mohamed Menuisier	35 Rue Veuve Fleuret 78130
3	EL BESHBSHY Moustafa Peintre	Chez Mr ALY 14 Rue Parmentier 77500
4	ALY Mohamed Chef d'Entreprise	14 Rue Parmentier 77500
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	15 786	1 655		17 441				17 441
2	10 280	1 256		11 536				11 536
3	9 631	1 200		10 831				10 831
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	35 697	4 111		39 808				39 808

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	169
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 708
Total	2 877

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2020 . . (total col 9 + total col 10) ⑩	42 685	- de l'exercice . 2020 . . ⑩	29 288
- de l'exercice précédent ⑩	13 664	- de l'exercice précédent ⑩	1 632
Nom et qualité du signataire Mohamed ALY Président		À BAGNOLET, le 28092021 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)			
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice			
A- Règles de droit commun			
Charges financières nettes de l'exercice		a	
EBITDA fiscal de l'exercice		b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)		(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé			
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %		d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %		e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)		f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres		h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report			
A- Suivi des charges financières nettes en report			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		i	
Montant des charges financières nettes en report transférées		(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)		(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)		k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)		l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report					
		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

« A.L.Y RENOV »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
Siège social : 6 – 8 AVENUE HENRIETTE
93170 BAGNOLET

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 15 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
le 15 octobre, à dix heures,

Au siège social : 6 – 8 AVENUE HENRIETTE 93170 BAGNOLET, demeurant Monsieur Monsieur
ALY MOHAMED, actionnaire et Présidente de la société « A.L.Y RENOV »
a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire décide d'affecter le bénéfice de 24873.00 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24873.00 euros
------------------------	----------------

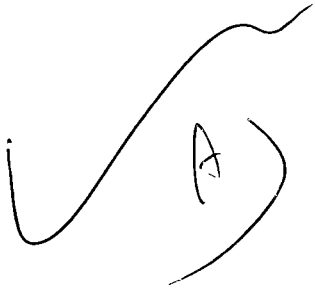
Le solde du compte s'élève ainsi à 24873.00 euros.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'actionnaire unique et le nouvel actionnaire.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a small 'A' inside a circle to its right.